



SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 SEPTEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET : REGULARISATION D'UNE PROMESSE D'ECHANGE ET DE L'ACTE D'ECHANGE QUI EN DECOULERA ENTRE LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE ET M. ET MME FRANCIS ET ROLANDE CALLAMARD
DEL2025-106

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

La présente délibération annule et remplace la délibération prise le 28 novembre 2024 par le Conseil Municipal sous le numéro DEL2024-132, les conditions de l'échange entre la commune et M. et Mme Francis et Rolande CALLAMARD ayant évoluées depuis.

En effet, la prescription acquisitive ne pouvant être démontrée par M. et Mme Francis et Rolande CALLAMARD sur la parcelle cadastrée section E numéro 859, la commune engagera une procédure de constat de bien sans maître sur cette parcelle.

En revanche, les parcelles cadastrées section E n° 523 et n° 524 demeurent incluses dans l'ensemble des terrains cédés par la commune dans le cadre de l'échange.

Pour rappel, cet échange est réalisé dans le cadre du projet de création d'une centrale hydroélectrique sur le Bon Nant Amont, certains aménagements nécessitent l'utilisation de parcelles appartenant à M. Francis Lucien CALLARMARD et Mme Rolande Régine BOUCHARD, notamment pour le passage de conduites forcées et l'implantation d'ouvrages sur certaines de leurs propriétés. Un échange foncier est envisagé avec des terrains communaux afin de permettre la réalisation de ce projet.

Les parcelles échangées seront mises à disposition de la société de projet en cours de constitution pour la réalisation de la future centrale hydroélectrique. Elles seront intégrées au bail emphytéotique.

Ceci-exposé,

Aux termes de la promesse d'échange et de l'acte d'échange qui en découlera :

1. Monsieur CALLAMARD et Madame BOUCHARD cèderont à titre d'échange,
Au profit de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

Aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170),
Les parcelles de terre cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
E	764	Les Rieux	00ha 06a 71ca
E	756	Les Rieux	00ha 44a 39ca

Total surface : 00 ha 51 a 10 ca

Evaluation des parcelles susvisées : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 eur)

2. EN CONTRE-ECHANGE,
La commune des CONTAMINES-MONTJOIE cèdera à titre d'échange,
Au profit de Monsieur CALLAMARD et Madame BOUCHARD,

Aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170),
Les parcelles de terre cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
E	577	La Gorge	00ha 17a 73ca
E	578	La Gorge	00ha 04a 73ca
E	1720	La Gorge	00ha 03a 72ca
E	1722	La Gorge	00ha 03a 53ca
E	608	La Gorge	00ha 01a 73ca
E	523	L'Avenière	00ha 10a 33a
E	524	L'Avenière	00ha 27a 36ca

Totale surface : 00 ha 69a 13ca

Evaluation des parcelles susvisées : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 eur)

Il est proposé au conseil municipal de valider le principe de cet échange foncier et d'autoriser Monsieur le Maire ou tout élu habilité à signer la promesse d'échange et l'acte d'échange qui en découlera avec M. CALLAMARD et Mme BOUCHARD.

Il est toutefois précisé que l'acte d'échange pourra, le cas échéant, être conclu directement sans signature préalable d'une promesse.

La commune prendra en charge les frais notariés associés à cet échange.
L'acte d'échange aura lieu sans soulte, la valeur des biens échangés étant identique.

Un extrait de plan cadastral demeure ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER l'échange foncier aux conditions susvisées.

Article 2 : D'AUTORISER tout élu habilité à cet effet à signer la promesse d'échange et l'acte d'échange qui en découlera ainsi que tous documents afférents.
Etant ici précisé que l'acte d'échange pourra, le cas échéant, être conclu directement sans signature préalable d'une promesse.

Article 3 : DE METTRE A DISPOSITION les parcelles échangées à la société de projet hydroélectrique en création en les intégrant au bail emphytéotique

Article 4 : DE PRENDRE en charge les frais d'acte associés à cet échange.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250925-DEL2025106-DE



En Mairie, le 25 septembre 2025
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 25 septembre 2025
Le Maire,
François BARBIER

An official circular stamp of the Municipality of Les Contamines-Nantjoy, Haute-Savoie, with a handwritten signature in blue ink over it. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LES CONTAMINES NANTJOY' and 'HAUTE-SAVOIE'.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20250925-DEL2025106-DE